

# Dispositif crédit impôt formation du dirigeant



- Condition : être imposé sur les bénéfices réels.
- Prise en charge dans la limite de 40h par année civile
- Crédit d'impôt = SMIC horaire \* nombre d'heure de formation
- Démarche : déclaration spéciale aux impôts en même temps que la déclaration annuelle de résultat.